

Document d'entrée en relation

EVOLUFI
DER-3e8b7ba2-36f1-43ed-beee-ab56e04a3ad4

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Internet:
<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent communiquer au client dès le début de la relation.

Il est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'établissement :	EVOLUFI
Capital Social :	20000
Code NAF/APE :	
Numéro RCS :	530230622
Numéro SIRET :	53023062200025
Numéro SIREN :	530230622
Adresse du siège :	2 rue de la Tuilerie, Bat A
Code postal:	31130
Ville:	BALMA
Email :	cedric.chatagner@evolufi.fr
Téléphone professionnel:	0567064464
Site Web :	www.evolufi.fr

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne 1t / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

■ Statuts réglementés

Numéro ORIAS : 11060875

L'établissement est spécialisé dans l'Ingénierie Patrimoniale sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Le client est au centre de notre démarche.

Nos agréments sont :

- Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)
 - CIF
 - IOBSP
 - Intermédiaires d'assurance
 - Agent immobilier

■ Organisation professionnelle

Adhérent de l' (la) :	ANACOFI-CIF
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro :	E003452
Adresse :	92 rue d'Amsterdam
Code postal :	75009
Ville :	PARIS
Site Web :	www.anacofi.fr

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne2: / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

■ Conseiller en investissements financiers

sous le numéro : E003452

Les partenaires :

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le établissement entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Amundi (contrat de distribution / commissions) / Axa Thema (contrat de distribution / commissions)
Cardif (contrat de distribution / commissions) / Intergestion (contrat de distribution / commissions)
Odo & Cie (mandat de commercialisation) / Primonial (mandat de commercialisation)
Swisslife (contrat de distribution / commissions) / Vatel (contrat de distribution / commissions)
Vie Plus (contrat de distribution / commissions)

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, la communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

■ Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

sous le numéro : 11060875

Courtier en opérations de banque et en services de paiement

Liste des établissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation :

Liste des établissement(s) de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement ou si ce dernier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) :

■ Intermédiaire d'assurance

sous le numéro : 11060875

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne 3: / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Courtier de catégorie « b »

(n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants)

Liste des partenaires :

Afi Esca (mandat de commercialisation) / April (mandat de commercialisation)
Axa Thema (mandat de commercialisation) / Cardif (mandat de commercialisation)
Elois assurance (mandat de commercialisation) / Iassure (mandat de commercialisation)
Metlife (mandat de commercialisation) / Oddo & Cie (mandat de commercialisation)
Primonial (mandat de commercialisation) / Swisslife (mandat de commercialisation)
Vie plus (mandat de commercialisation)

Liste des établissement(s) de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement ou si ce dernier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) :

■ Agent immobilier

sous le numéro : T n° CPI 3101 2017 000 015 587

délivré par la Préfecture de :

le : 01/01/2017

Liste des partenaires :

Primonial (mandat de commercialisation)

■ Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité civile professionnelle pour les produits financiers :

Nom de l'assureur (financier) :

QBE

Adresse :

Coeur Defense Tour A, 110 esplanade du général de Gaulle

Code postal :

92931

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne4: / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Ville : LA DEFENSE CEDEX
Numéro de police : ICAP0003701
Montant des garanties : 150 000 à 1 500 000€

Responsabilité civile professionnelle pour les produits immobiliers :

Nom de l'assureur (financier) : QBE
Adresse : Coeur Defense Tour A, 110 esplanade du général de Gaulle
Code postal : 92931
Ville : LA DEFENSE CEDEX
Numéro de police : ICAP0003701
Montant des garanties : 150 000 à 1 500 000€

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de :

Association professionnelle : ANACOFI-CIF

disponible au siège de l'association ou sur leur site internet.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Honoraire annuel fixe TTC (en euros) :

Suivi de la relation globale annuelle pour 300€ si encours > 150k€

Fraction des frais de gestion des supports financiers de :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis pas le client.

(en %) des rétrocessions obtenues par les assureurs, plate-formes ou établissements financiers.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation produite ou susceptible de se produire comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de ses clients dans le cadre d'un conseil, d'un service ou d'une activité en cours.

(Article 313-22 du règlement général de l'AMF)

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne 5: / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Le conseiller en investissements financiers doit servir les intérêts de son client.

Il est considéré comme agissant d'une manière :

- Honnête
- Loyale
- Professionnelle

(Article 325-6 du règlement général de l'AMF)

Ces comportements restreignent alors les conflits d'intérêts.

Le CIF doit se doter de moyens et de procédures écrites adaptées à l'exercice de son activité lui permettant d'éviter, de gérer et de traiter les conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de son client.

Exemples :

- Tracer les informations
- Conserver et rendre accessible des informations recueillies
- Questions claires, précises et compréhensibles
- Arbre de décision
- Informer et accompagner le client
- Inviter le client à apporter les modifications nécessaires

(site AMF : http://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Commercialisation/Conseillers-en-investissements-financiers.html?#title_paragraph_3 et Position AMF n° 2013-02 et Article 325-8 Règlement général AMF)

Dispositifs mis en place lors de conflits d'intérêts

Dans le cas où le cabinet estimerait se trouver dans un cas de conflit d'intérêt, il s'engage à en informer la partie demandeuse de la dite mission.
A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, le cabinet s'engage à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaître le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaître les effets.

A défaut d'accord donné par écrit, de la part des parties concernées, le cabinet s'engage à mettre en œuvre une concertation avec les parties dont les conclusions écrites seront signées par les parties.

A défaut d'un accord jugé acceptable par tous, le cabinet s'engage soit, à indiquer clairement qu'il agit dans l'intérêt de l'une des parties, soit à refuser ou abandonner la mission.

■ Informations relatives au traitement des réclamations et des conflits d'intérêts (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012/07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

En cas de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour toute réclamation le conseiller (ou le service de réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 2 rue de la Tuilerie, Bat A BALMA

Par tel/fax : 0567064464

ou par mail : cedric.chatagner@evolufi.fr

Le client pourra présenter sa réclamation à cette adresse, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui s'engage à traiter la réclamation dans les délais suivants :

- dix jours maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

Médiateur de l'(la) - ANACOFI-CIF, 92 rue d'Amsterdam, 75009

- le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

- Médiateur de l'assurance : La médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

- Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Liste des sites internet

www.amf-france.org

www.orias.fr

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

■ Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, l'établissement s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

EVOLUFI - SARL au capital de 20 000€ - 2 rue de la Tuilerie, BAT A 31 130 BALMA

Code NAF : 6619B - SIRET : 53023062200025 - RCS : 530230622 / Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 11060875

COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement) / CIF non indépendant N°:E003452, membre de l'anacofi-cif agréé par l'AMF

IAS (intermédiaires en assurance) courtier de type B / Agent immobilier : Carte T n° CPI 3101 2017 000 015 578 (CCI Toulouse)

RC PRO: QBE - Tel : 05 67 06 44 64

Les activités d'IAS & d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier: 61 rue Taitbout 75 436 PARIS CEDEX 09 et Interne 7: / 8

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

L'activité immobilière est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Signature de l'Etablissement

J'ai lu et j'accepte les conditions générales.
Lu et approuvé.

Date:

Signature du Client

J'ai lu et j'accepte les conditions générales.
Lu et approuvé.

Date: